

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE ?



Une communauté professionnelle constitue un outil indispensable d'aide à la décision et à la résolution des problèmes pratiques quotidiens. Pour remplir cette fonction de façon optimale, elle s'appuie sur :

Un accompagnement personnalisé

Un animateur stimule la circulation des connaissances entre les professionnels des collectivités. Il est en contact régulier avec chaque abonné à l'écoute de ses problèmes professionnels, met les membres du réseau en relation avec des experts et organise les formations.

Un Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, constitué de professionnels de terrain des services concernés par cette activité, oriente la vie du réseau. Ses membres donnent leur avis sur les orientations de développement et d'animation de la communauté professionnelle.

Des formations

Chaque réseau organise des formations qui permettent aux professionnels de se retrouver sur un thème proposé par les membres du Comité de Pilotage. Ces journées de partage d'expériences sont l'occasion, pour chaque collectivité, d'exposer ses travaux, d'interroger ses homologues et de construire ensemble des solutions.

Des outils de mutualisation en ligne des connaissances

- Le forum de gestion des connaissances permet d'activer une véritable démarche collective de recherche de solutions aux problèmes rencontrés par les membres.
- La bibliothèque de documents à haute valeur ajoutée capitalise et valorise les documents à forte valeur ajoutée publiés par les membres du réseau. Chaque document est téléchargeable.
- Les fonctions "profil" et "abonnement" permettent à chaque utilisateur de recevoir par mail les informations relatives à ses centres d'intérêt et de configurer une vue sélective sur le réseau permettant de ne voir que les échanges et documents correspondant aux thèmes sélectionnés.

Des expertises

Cabinets d'avocats, bureaux d'études, instituts de recherche répondent gratuitement aux problèmes soumis par les membres de la communauté professionnelle via l'animateur sous forme de note d'expert mise en ligne après accord du demandeur. La liste des experts peut être augmentée en fonction des souhaits exprimés par le Comité de Pilotage.

Pour plus d'informations sur les conditions spécifiques d'accès :

Audrey VEZY, Assistante des Communautés Professionnelles 01 45 15 09 23